

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 8
Présents : 6
Votants : 7

DELIBERATION N° 40-2018

Séance du jeudi 30 aout 2018

L'an deux mille dix-huit et le jeudi 30 aout 2018, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 aout 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MEYSSONNIER Gérard, M. ROBERT Joël, Mme BLANC Danielle, M. Pierre POUILLARD, M. Jean-Pierre NOMIUS

Absents excusés: Mme STEFANI Noëlle donne pouvoir à Rémi COSTORIER

Absents non excusés: Jean Claude FAURE

Secrétaire de séance: Mme BLANC Danielle

Objet: Travaux voirie suite dégâts hivernaux choix prestataire

Le Maire indique aux membres présents que des devis ont été demandés à la Société Routière du Midi et à la STE COLAS pour les travaux de voirie d'urgence suite aux dégâts hivernaux et subventionables par le Département.

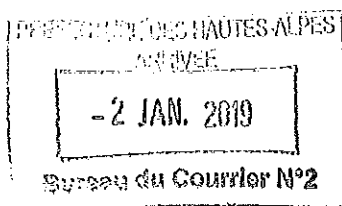
Au vu des deux devis proposés :

L'assemblée présente choisit le devis de la STE ROUTIERE DU MIDI, étant le moins disant à hauteur de 21638.40 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- Retient la STE ROUTIERE DU MIDI pour les travaux de voirie communale,
- Autorise son Maire à passer commande.

Fait et délibéré, le 30.08.2018



Le Maire
Rémi COSTORIER

Le Maire
Rémi COSTORIER